

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**APPROCHE CONCEPTUELLE DES METIERS DE LA
PREVENTION ET DE LA SECURITE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 850002U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 janvier 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

APPROCHE CONCEPTUELLE DES METIERS DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les fondements pluridisciplinaires nécessaires, préalables à la formation réglementée spécifique aux métiers de la prévention et de la sécurité.

D'autre part, cette unité d'enseignement vise à initier l'étudiant à une réflexion critique fondée sur des comportements humains dits problématiques dans une société donnée à un moment donné.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. L'étudiant sera capable de :

- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation,

en référence aux profils professionnels d'Agent de gardiennage et de Gardien de la paix, et par la réalisation de travaux écrits et de présentations orales.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Découverte des métiers de la prévention et de la sécurité » -
Code : 850001U21D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ de situations exemplatives ou réelles, par l'analyse de comportements humains dits problématiques dans une société donnée à un moment donné, au travers d'épreuves écrites et/ou orales, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ de décrire les besoins fondamentaux individuels par rapport au fonctionnement collectif afin d'analyser la satisfaction ou non de ceux-ci dans des situations concrètes ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou les conflits sociaux (racisme, violence, multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme, etc.) ;
- ◆ d'identifier les règles déontologiques fondamentales concernées en vigueur dans le secteur de la prévention et de la sécurité, dans des situations concrètes telles que l'accueil de personnes violentes, alcoolisées, traumatisées, etc. ;
- ◆ d'identifier les concepts de base et les notions essentielles du droit et de la législation en vigueur dans le monde du travail.

en illustrant en quoi une démarche de réflexion philosophique peut éclairer des problématiques actuelles dans la société au sein de laquelle nous évoluons.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ la capacité à établir des liens entre ces différents concepts.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Au départ de situations exemplatives données en vigueur dans les secteurs des services aux personnes au sens large, et des métiers de la prévention et de la sécurité plus particulièrement, à partir de supports écrits, oraux et visuels :

- ◆ d'identifier les éléments intervenant dans un acte de communication et de citer des freins et des adjuvants à la communication ;
- ◆ de décrire les besoins fondamentaux individuels par rapport aux conditions de fonctionnements collectifs ;
- ◆ de décrire en quoi le comportement d'un individu dans un environnement déterminé peut être influencé par ses représentations personnelles et par diverses valeurs sociales et culturelles ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou les conflits sociaux (racisme, violence, multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme, etc.) ;
- ◆ d'expliciter le rôle des institutions dans le processus de socialisation et de construction identitaire ;
- ◆ de définir et d'utiliser des concepts tels que valeurs, cultures, sociétés, groupes sociaux, agents sociaux, milieu social, appartenance sociale, etc. ;
- ◆ d'analyser la notion de "société" en tant que lieu d'exercice du droit plutôt que d'entrave à la liberté ;
- ◆ de décrire des phénomènes de société tels que multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme, etc. ;
- ◆ d'illustrer la prégnance de ces phénomènes dans l'actualité des médias et dans la vie quotidienne du citoyen ;
- ◆ d'illustrer au travers d'une démarche de réflexion philosophique les concepts de droit commun et de liberté individuelle ;
- ◆ de mener une réflexion sur des questions philosophiques telles que :
 - l'humanité,
 - les préjugés,
 - la démocratie,
 - la citoyenneté,
 - le principe d'autorité,
 - le principe de neutralité,
 - etc. ;
- ◆ d'illustrer en quoi une démarche philosophique peut éclairer des problématiques actuelles dans la société ;
- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans le secteur de la prévention et de la sécurité, pour analyser des situations professionnelles exemplatives ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des intervenants tant vis-à-vis des personnes que des employeurs ou du mandat donné au service ou à l'institution ;
- ◆ de décrire les rôles et les fonctions des intervenants au sein de leur équipe professionnelle en tenant compte des secteurs d'activité ;
- ◆ de décrire les objectifs et les réalités des institutions et des services dans lesquels ces intervenants sont amenés à travailler ;

- ◆ de citer les règles fondamentales de déontologie en vigueur dans le secteur de la prévention et de la sécurité (secret professionnel, respect des personnes, limites de chaque fonction, etc.) ;
- ◆ de repérer les règles déontologiques fondamentales concernées dans des situations concrètes telles que l'accueil de personnes violentes, alcoolisées, traumatisées, etc. ;
- ◆ de dégager des attitudes possibles à adopter en conformité avec les besoins de son interlocuteur (client, visiteur...), les exigences de l'institution ou du service et les règles déontologiques ;
- ◆ de discerner, parmi les informations, celles qui sont à rapporter à l'équipe, à certains de ses membres, à l'entourage de l'utilisateur et de les formuler.

Face à des situations concrètes issues de la vie courante (privée ou professionnelle), relatives au droit civil et au droit social, en disposant d'une documentation appropriée,

- ◆ de s'approprier les concepts de base et les notions essentielles du droit, tels que :
 - les différents sens du mot "droit",
 - les sources du droit et ses subdivisions,
 - les caractéristiques et compétences des différentes juridictions de l'ordre judiciaire ;
 - la personnalité juridique (les personnes physiques, les personnes morales, l'identification des personnes physiques),
 - la capacité,
 - le droit de propriété,
 - la notion de vie privée,
 - la théorie générale des obligations (contrats, responsabilité civile),
 - la preuve ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les principes de base de l'organisation de l'Etat belge et des législations en vigueur dans le monde du travail ;
- ◆ de situer les différentes structures dans lesquelles peuvent s'exercer les métiers de la prévention et de la sécurité ;
- ◆ de décrire les bases de la législation du travail (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, fonds sectoriel, commission paritaire, etc.) en général.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de travailler avec des groupes n'excédant pas 20 étudiants.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : Eléments de criminologie appliquée	CT	F	100
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			120